



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 à 19 :00 heure à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 66, 7e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-6.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser l'augmentation de la hauteur permise pour la construction d'un bâtiment accessoire à la résidence de type garage de 24' (7.32 m) par 24' (7.32 m) à 19'-10'' (6.05 m) de haut au lieu de 18' (5.5 m) de haut sans toutefois dépasser la hauteur du faite du bâtiment principal, tel que prescrit par l'article 6.3 du règlement de zonage 99-044, relatif à l'édification du bâtiment accessoire

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 7 mai 2015

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **7 mai 2015** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 mai 2015**